

COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –
CANTON DE BAUME LES DAMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2021

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 8 Mars 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 15 Mars 2021 à 18 H 30, à la Salle des Fêtes - 22 rue de la Chapelle - de Laissey ; afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et toutes les mesures sanitaires ; sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (dans l'ordre du tableau) : Dominique MESNIER, Bernard CUENOT, Aurélie ZAMEUR, Guillaume MILLE, Joëlle GRATTEPAIN, Claude ARMAND, Philippe CHAPUIS, Yves VUILLEMIN,

Absent(s) excusé(s) : Samantha LAGNEAU, Philippe CHAPUIS, Céline GRUET,

Pouvoir(s) : Samantha LAGNEAU a donné pouvoir à Aurélie ZAMEUR, Céline GRUET a donné pouvoir à Dominique MESNIER,

Absent(s) : Catherine RACQUOT,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Joëlle GRATTEPAIN qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION – ORDRE DU JOUR

- 1/ Validation du compte-rendu du conseil municipal du 15 Février 2021**
- 2/ Validation des comptes de gestion 2020**
- 3/ Validation des comptes administratifs 2020**
- 4/ Affectation des résultats 2020**
- 5/ Règlementation de l'accès à la place du Colonel Pierre Boillot (dite aussi Place de la Gare)**
- 6/ Fermeture et création de poste**
- 7/ Référent CCDB « ambroisie »**
- 8/ PLUI**
- 9/ Questions diverses**

En préambule avant de débiter la séance, le Maire souhaite remercier et féliciter toutes les personnes élus ou particuliers qui ont participé à l'opération de mise en place de la nouvelle croix de Souvance (Bernard, Guillaume, Yves, Joëlle, ...), particulièrement Bernard Cuenot pour l'organisation et ses montées et descentes à répétition du Mont Souvance... C'est une opération réussie depuis la fabrication, la préparation, le transport facilité par l'opportunité de l'héliportage et sa mise en place finale. Il pense que les administrés sauront apprécier à sa juste valeur cette initiative.

Il sera peut-être opportun d'organiser une sorte d'inauguration lorsque les conditions sanitaires seront favorables, dont les modalités seront précisées ultérieurement.

1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Le Maire demande au Conseil s'il a des corrections/modifications/ajouts/retraits à faire au compte rendu du conseil du 15 FEVRIER 2021.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le compte rendu du conseil du 15 FEVRIER 2021.

2/ DELIBERATION 009-2021 : VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Maire présente les comptes de gestion 2020 établis par la Trésorerie de Morre Roulans et indiquera au Conseil que les comptes de gestion 2020 sont identiques aux comptes administratifs 2020 de la Commune.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les comptes de gestion 2020 de la Trésorerie.

3/ DELIBERATION 010-2021 : VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Maire présente au Conseil les comptes administratifs 2020 de la Commune comme ci-dessous. Il précise que ce tableau ne tient pas compte des résultats antérieurs et rappelle que les comptes administratifs sont votés par chapitre. Il précise que le détail est consultable dans les grands livres laissés en consultation sur la table du conseil.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 PAR CHAPITRE – SANS REPORTS DE RESULTATS

CHAPITRES	BP COM	RAR	BP ASST	RAR	BP EAU	RAR
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	57 160.01		0.00		1 350.00	
012 CHARGES DE PERSONNEL	92 881.44		0.00		0.00	
014 ATTENUATION DE PRODUITS	0.00		0.00		0.00	
023 VIREMENT A LA SECTION INVEST	0.00		0.00		0.00	
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	4 520.00		20 364.25		14 833.37	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 510.22		19 712.00		0.00	
66 CHARGES FINANCIERES	4 142.94		4 162.99		158.67	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	324.74		0.00		0.00	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	189 539.35		44 239.24		16 342.04	
002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00		0.00		0.00	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	103.93		0.00		0.00	
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00		6 562.00		6 442.87	
70 PRODUITS DES SERVICES	15 789.73		43 092.69		11 981.84	
73 IMPOTS ET TAXES	203 520.04		0.00		0.00	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	56 525.94		0.00		0.00	
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	33 470.63		0.00		0.00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 845.86		0.00		11.67	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	312 256.13		49 654.69		18 436.38	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	122 716.78		5 415.45		2 094.34	
001 SOLDE D'EXECUTION D'INV REPORTE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	0.00	6 562.00	0.00	6 442.87	0.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 491.69	0.00	0.00	0.00	5 422.00	0.00
16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	36 064.23	0.00	20 073.60	0.00	1 273.49	0.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 412.41	0.00	0.00	0.00	0.00	14 100.00
204 SUB EQUIPEMENT VERSEES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 205.39	8 759.56	49 167.22	0.00	32 532.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	121 173.72	8 759.56	75 802.82	0.00	45 670.36	14 100.00
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVT REPORTE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
024 PRODUITS DES CESSIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	4 520.00	0.00	20 364.25	0.00	14 833.37	0.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 491.69	0.00	0.00	0.00	5 422.00	0.00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	120 279.52	0.00	8 611.63	0.00	0.00	0.00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	31 866.00	0.00	9 166.00	0.00	6 100.20	677.80
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	46.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27 AUTRES IMMOS FINANCIERES	0.00	0.00	0.00	0.00	5 422.00	0.00
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	161 203.26	0.00	38 141.88	0.00	31 777.57	677.80
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	40 029.54	-8 759.56	-37 660.94	0.00	-13 892.79	-13 422.20
RESULTAT BUDGET	162 746.32	-8 759.56	-32 245.49	0.00	-11 798.45	-13 422.20

RAR = RESTES A REALISER

⇒ Le Maire quitte la salle et donne la présidence de la séance au premier adjoint afin de faire procéder à la délibération et au vote des comptes administratifs 2020.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU, LE MAIRE AYANT QUITTE LA SALLE, SOUS LA PRESIDENCE DU PREMIER ADJOINT, APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs 2020.

⇒ **Le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.**

4/ DELIBERATION 011-2021 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Maire présente en premier lieu le montant des résultats 2020 pour chaque budget comme suit. Le résultat est égal à la différence entre les recettes et les dépenses de l'année (sans les reports antérieurs. Il n'y a que les recettes et dépenses de 2020, aucun report de résultat).

LIBELLES		FONCT	INVEST	TOTAL	RAR POUR INFO
BUDGET COMMUNAL	DEPENSES	189 539.35 €	121 173.72 €	310 713.07 €	8 759.56 €
	RECETTES	312 256.13 €	161 203.26 €	473 459.39 €	0.00 €
	RESULTAT	122 716.78 €	40 029.54 €	162 746.32 €	-8 759.56 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES	44 239.24 €	75 802.82 €	120 042.06 €	0.00 €
	RECETTES	49 654.69 €	38 141.88 €	87 796.57 €	0.00 €
	RESULTAT	5 415.45 €	-37 660.94 €	-32 245.49 €	0.00 €
BUDGET EAU	DEPENSES	16 342.04 €	45 670.36 €	62 012.40 €	14 100.00 €
	RECETTES	18 436.38 €	31 777.57 €	50 213.95 €	677.80 €
	RESULTAT	2 094.34 €	-13 892.79 €	-11 798.45 €	-13 422.20 €

Une fois les résultats 2020 présentés, le Maire proposera l'affectation des résultats tels que ci-après :

BUDGET / SECTION	REPORTS ANTERIEURS 2019	AU 1068 EN 2020	RESULTATS 2020	SOLDE RAR 2020	MONTANT A AFFECTER AU BP 2021	COMPTE	MONTANT	EXPLICATIONS
BUDGET COMMUNAL								
INVT	-28 865.08		40 029.54	-8 759.56	2 404.90	AU 1068	0.00	PAS DE RESERVE A FAIRE CAR RESULTAT POSITIF
FONCT	434 889.12	108 681.33	122 716.78		448 924.57	AU R002	448 924.57	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A INSCRIRE AU BP 2021
Pour mémoire : ne fait pas partie de l'affectation du résultat de fonctionnement.						AU R001	11 164.46	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A INSCRIRE AU BP 2021
BUDGET ASSAINISSEMENT								
INVT	25 092.13		-37 660.94	0.00	-12 568.81	AU 1068	12 568.81	RESERVE OBLIGATOIRE A INSCRIRE AU 1068 CAR RESULTAT NEGATIF
FONCT	34 293.61	6 633.77	5 415.45		33 075.29	AU R002	20 506.48	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A INSCRIRE AU BP 2021
Pour mémoire : ne fait pas partie de l'affectation du résultat de fonctionnement.						AU D001	12 568.81	DEFICIT D'INVESTISSEMENT A INSCRIRE AU BP 2021
BUDGET EAU								
INVT	38 227.35		-13 892.79	-13 422.20	10 912.36	AU 1068	0.00	PAS DE RESERVE A FAIRE CAR RESULTAT POSITIF
FONCT	12 537.66	0.00	2 094.34		14 632.00	AU R002	14 632.00	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A INSCRIRE AU BP 2021
Pour mémoire : ne fait pas partie de l'affectation du résultat de fonctionnement.						AU R001	24 334.56	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A INSCRIRE AU BP 2021

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats 2020 comme présentés ci-dessus.



PHOTO MONTAGE FRANCHE COMTE SIGNAUX

Il présente les devis comme suit :

- PB MULTISERVICES
 - 1/ Barrières + grillage 2911.60 € TTC
 - 2/ Barrières + garde-corps 3715.60 € TTC
 - 3/ Barrières + garde-corps « feuillage » 4003.60 € TTC
- FRANCHE COMTE SIGNAUX :
 - Barrières 5906.52 € TTC
 - Panneaux 511.81 € TTC

Pour information : un arrêté municipal devra être pris.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide :

- de mettre en place une réglementation de l'accès à la Place Pierre Boillot dite aussi Place de la Gare afin d'éviter la vitesse excessive des véhicules sur cette place et mettre en sécurité notamment l'arrêt de bus et les aires de jeux,
- de faire installer des barrières + garde-corps par l'entreprise PB MULTISERVICES – choix numéro 2 à 3715,60 € et autorise le maire à signer le devis
- s'engage à payer les autres dépenses et notamment les panneaux signalétique sans autre délibération et à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2021.

6/ DELIBERATION 013-2021 : FERMETURE ET CREATION DE POSTE

Le Maire informe que la CCDB propose un avancement de grade (à l'ancienneté) pour Chantal ROLLAND. Elle est actuellement « adjoint technique » ; elle passerait « adjoint technique principal de deuxième classe ». La CCDB a validé cet avancement de grade. Il est donc préférable que la Commune en fasse de même.

Le Comité technique lors de sa séance du 2 mars 2021 a émis un avis favorable.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la fermeture du poste d'adjoint technique pour 8.5 heures / semaine au 31/03/2021
- valide l'ouverture du poste d'adjoint technique principal de deuxième classe pour 8.5 heures / semaine au 01/04/2021
- s'engage à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2021

7/ DELIBERATION 014-2021 : REFERENT CCDB « AMBROISIE »

Le Maire rappelle au Conseil que l'Ambroisie à feuille d'armoïse est une plante exotique invasive, dont le pollen est fortement allergisant et peut provoquer des maladies respiratoires dont de l'asthme.

Sa prolifération est une préoccupation nationale dont la destruction partout est confiée aux communes et intercommunalités sous l'autorité de la police du Maire, de l'Agence Régionale de Santé et du Préfet (article 7 de l'arrêté préfectoral d'août 2015).

La CCDB en partenariat avec la FREDON (Fédération Régionale de Destruction des Organismes Nuisibles) ont mis en place depuis 2018 une organisation de lutte contre la prolifération de l'Ambroisie par la constitution d'un réseau de référents communaux.

Par mail du 26/02/21, la FREDON demande aux communes de nommer un référent Ambroisie élu, et lorsque cela est possible un référent administratif/technique. Ces référents seront ensuite invités à participer à des réunions d'information et formation pour mettre en place l'organisation de lutte contre cette plante invasive.

C'est la commission Environnement de la CCDB qui pilotera l'organisation de référents communaux, et qui coordonnera l'opération en partenariat avec la FREDON.

Le Maire précise que les référents désignés peuvent constituer leur propre groupe de participation élargi à des membres extérieurs au conseil municipal.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DISCUSSION, LE CONSEIL VALIDE LES CANDIDATURES SUIVANTES.

Aurélie ZAMEUR et Claude ARMAND se proposent comme référents CCDB « Ambroisie ».

Chacun aura un rôle de référent et Aurélie Zameur, plus familiarisée à l'utilisation des outils informatiques et dématérialisés, aura un rôle de « correspondant » pour contribuer aux signalements et à la cartographie des pieds d'ambroisie dans l'application ad hoc.

8/ PLUI – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le maire a un doute sur la date à laquelle les communes peuvent délibérer sur le sujet, les informations communiquées par la CCDB étant imprécises voire contradictoires : certaines infos disent « dans l'immédiat » et « avant le 1^{er}/07/21 », d'autres précisent « dans les 3 mois précédant la date d'application au 1^{er}/07/21 soit entre le 1^{er}/04 et le 30/06/21 ».

Pour ne pas risquer de prendre une délibération qui pourrait être invalidée par la Préfecture, il propose de reporter la délibération dans un conseil ultérieur qui aura lieu après le 1^{er}/04/21.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9/ QUESTIONS DIVERSES

9.1 DELIBERATION 015-2021 : REMBOURSEMENT ACHAT LECTEUR PUCES ANIMALES A

JOELLE GRATTEPAIN

Le Maire présente la facture de SHENZHEN CHENGZEZHI pour l'achat d'un lecteur de puces animales dans le cadre de l'opération de stérilisation des chats errants. Madame GRATTEPAIN chargée de se procurer pour la Commune de cet appareil a demandé à la clinique vétérinaire de Baume les Dames pour acheter ce matériel. La clinique aurait pu vendre à la Commune un lecteur professionnel (1000 €) mais pas un lecteur « tout public ». Il a donc été décidé d'acheter sur internet ce lecteur mais le paiement par mandat administratif était impossible. Madame GRATTEPAIN a donc fait l'avance de 51,99 € pour l'acquisition pour la Commune de Laissey d'un lecteur à puces animales dans le cadre de l'opération de stérilisation des chats errants.

Le Maire propose de rembourser Madame GRATTEPAIN sur présentation de facture et d'un RIB.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le remboursement de la somme de 51.99 € à Madame GRATTEPAIN pour l'achat d'un lecteur de puces animales dans le cadre de l'opération de stérilisation des chats errants sur présentation de la facture et d'un RIB.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Conseillers n'ayant plus de question,

La séance est levée à 21h00

Fait à Laissey, le 16 Mars 2021,
Le Maire de Laissey,
Dominique MESNIER



Affichage le : 10/03/2021

Retrait affichage le :

RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES :

NUMERO DELIBERATION	LIBELLE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021			
	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021	9	0	0
009-2021	VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2020	9	0	0
010-2021	VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020	8	0	0
011-2021	AFFECTATION DES RESULTATS 2020	9	0	0
012-2021	REGLEMENTATION ACCES PLACE DE LA GARE	9	0	0
013-2021	FERMETURE ET CREATION DE POSTE (AVANCEMENT DE GRADE CHANTAL ROLLAND)	9	0	0
014-2021	REFERENT CCDB "AMBROISIE"	9	0	0
	PLUI - POINT REPORTE - PROBLEME DE DATES			
015-2021	REMBOURSEMENT ELU ACHAT LECTEUR PUCES ANIMALES	9	0	0